

Pays de la Loire Croissance

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Ce dispositif accompagne des projets de développement des PME industrielles, offrant des perspectives de maintien et de création d'emplois peu ou pas délocalisables.

La Région des Pays de la Loire, à l'initiative de ce fonds et actionnaire à hauteur de 25%, a ainsi souhaité mobiliser les acteurs financiers et économiques locaux.

Le contexte de crise a fragilisé un certain nombre d'entreprises qui peuvent rencontrer des difficultés aujourd'hui à trouver les financements nécessaires pour accompagner leurs phases de rebond et de transformation. Or, ces entreprises disposent souvent d'un savoir-faire important qui permet de conforter et de renforcer le tissu économique régional.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux PME industrielles, offrant des perspectives de maintien et de création d'emplois peu ou pas délocalisables.

Les cibles principales du fonds sont les entreprises en redéploiement qui ont été confrontées à des difficultés conjoncturelles mais qui ont su les surmonter et qui peinent à convaincre les investisseurs privés de les accompagner malgré le potentiel de développement de leur projets de croissance.

Ce fonds investira principalement dans des PME (voire des ETI), industrielles ou de service à l'industrie, qui ont leur siège social ou leur établissement principal dans la région Pays de la Loire.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les entreprises issues de l'industrie traditionnelle ou du service aux industries avec un regard particulier sur les secteurs de compétence suivants :

- agroalimentaire,
- électronique,
- matériaux,
- métallurgie,
- plasturgie,
- bois,
- mécanique,

- bâtiment.

Les entreprises engagées dans les mutations profondes de l'économie industrielle (mutation vers l'usine du futur, transition énergétique, vieillissement,...) sont également ciblées.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Pays de la Loire Croissance intervient en tant qu'actionnaire minoritaire via différents outils de financement en fonds propres :

- bons de souscription d'action en capital,
- obligations convertibles,
- avances en comptes courants bloqués d'associés,
- prêts participatifs assimilables à des fonds propres.

Les interventions sont comprises entre 500 000 € et 2 500 000 € par entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les entreprises doivent se rapprocher de Siparex

3 rue Vauban

44000 NANTES

Tel : 02 40 69 46 31

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES